



.....

Référence du BOAMP : 10-155028 - Annonce publiée le 21 juillet 2010 - BOAMP n° 139B, Annonce n° 371

Services

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

conseil général de Saône et Loire, service Commande Publique et Assurances Espace Duhesme - 18 rue de Flacé, à l'attention de M. Président Le, F-71026 Mâcon Cedex 9. Fax : 03 85 39 76 52.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <https://marches.e-bourgogne.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

conseil général de Saône-et-Loire DSIIG, espace Duhesme - rue de Flacé, F-71026 Mâcon Cedex 9. Fax : 03 85 39 66 83. *URL :* <https://marches.e-bourgogne.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :*

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) *Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :*

dsiiig 10.079 PP.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :*

Services :

Catégorie de services n° 07.

II.1.3) *L'avis implique :*

un marché public.

II.1.4) *Informations sur l'accord-cadre :*

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :*

evolution, maintenance, support et assistance d'une infrastructure de sécurisation des échanges sur Internet.

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*

48800000, 72250000.

II.1.7) *Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :*

oui.

II.1.8) *Division en lots :*

non.

II.1.9) *Des variantes seront prises en considération :*

non.

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) *Quantité ou étendue globale :*

II.2.2) *Options :*

non.

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution :*

A compter du : 15 octobre 2010, jusqu'au : 15 novembre 2013.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés :*

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :*

Mandat administratif (virement bancaire) et délai maximum de paiement de 30 jours.

Financement sur le budget départemental.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :*

Groupement solidaire.

III.1.4) *L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :*

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :*

III.2.2) *Capacité économique et financière :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : lettre de candidature et déclaration du candidat.

III.2.3) *Capacité technique :*

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : références et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires.

III.2.4) *Marchés réservés :*

non.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *La prestation est réservée à une profession particulière :*

non.

III.3.2) *Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :*

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) *Une enchère électronique sera effectuée :*

non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

DSIIG 10.079 PP.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :*

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

6 septembre 2010, à 17:00.

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

français.

IV.3.7) *Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :*

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Il s'agit d'un marché à caractère périodique :*

VI.2) *Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :*

VI.3) *Autres informations :*

Remise des offres sous forme écrite, ou sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique e-bourgogne (<https://marches.e-bourgogne.fr>).

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 juillet 2010.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'assas - B.P. 61616, F-21016 Dijon Cedex. URL : <http://www.ta-dijon.juradm.fr>. Fax : 03 80 73 39 89

VI.4.2) *Introduction des recours*

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du Cja).

Recours en annulation devant le TA dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R. 421-1 du Cja).

Recours pour tout concurrent, tiers évincé contestant la validité du contrat ou de certaines de ces clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose

de ce recours, ce concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass. 16 juillet 2007 Société Tropic Travaux Signalisation).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du Cja).

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :*

VI.5) *Date d'envoi du présent avis :* 16 juillet 2010